

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Multirisque "Sérénité"	Annulation "Sérénité"	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne 			
<ul style="list-style-type: none"> Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne) 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne 			
<ul style="list-style-type: none"> En cas de défaut ou d'excès de neige Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			■
VOL MANQUE				
	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau billet d'avion 	■	■	
RETARD AERIEN > 4 heures				
	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Dommmages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs <ul style="list-style-type: none"> Franchise Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne (franchise : 1 journée) 			■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis (400 € maximum) 			■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € max. / pers. et 70 000 € max. / évén. 	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
<ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile sport <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 300 000 € maximum / événement 150 € / sinistre 			■
RETOUR IMPOSSIBLE				
<ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un minimum de 50 € (max. 5 nuits) 1 nuit 	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■		
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel, en cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi 	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne Frais d'envoi 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / pers. 			■
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
<ul style="list-style-type: none"> Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 200 € / personne et 1 600 € / famille MC : 20 € / personne - LC : 40 € / personne 	En option		

DCS - 2302 (Tnc) - v01-2017 - ATO - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 0 891 677 404 (0,225 € / mn depuis un poste fixe)
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.